

Aide aux salles et lieux de diffusion de musiques actuelles

SACEM

Présentation du dispositif

- L'aide aux salles et lieux de diffusion de musiques actuelles a pour objectif de soutenir les activités de diffusion, de production et de formation développées par les lieux permanents de spectacles de musiques actuelles.
- Sont éligibles :
 - les salles qui développent des activités de diffusion, de production (ou de coproduction d'artistes), avec une programmation ouverte à la scène musicale émergente locale et régionale, comme à la nouvelle scène nationale et internationale.
 - les dispositifs d'accompagnement professionnel des artistes et des projets (résidences/formations/répétitions, accompagnement scénique et artistique, conseils et suivis personnalisés de projets sur le plan administratif, juridique, communication, dispositifs de parrainage, centre de ressources sur l'environnement professionnel et/ou multimédia).
- Les demandes sont recevables du 5 novembre 2019 au 20 janvier 2020.

Montant de l'aide

- La subvention est accordée en fonction des dossiers.

Organisme

SACEM

- 225 avenue Charles de Gaulle
92528 NEUILLY-SUR-SEINE Cedex
Téléphone : 01 47 15 47 15
Web : www.sacem.fr